



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 février 2019**

DELIBERATION N° : 20190213_9

OBJET : Opération « Traitement des eaux pluviales rue du Raccourci et RD 32 rue Jules Hoareau Plaine des Grègues »
Approbation de la convention de financement entre la Commune et le Conseil Départemental
Secteur Plaine des Grègues

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : **21 FEV. 2019**

Nombre des conseillers en exercice : **39**

Présents	28
Procuration	7
Votants	35
Abstention	0
Exprimés	35

L'élu délégué
Christian LANDRY



L'an deux mille dix neuf, le treize février à dix-sept heures vingt neuf minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; VIENNE Raymonde ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; BOYER Julie ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla

Absents – Représentés

GERARD Gilberte représentée par COURTOIS Lucette
LEBON Guy représenté par LEBRETON Patrick
KERBIDI Gérald représenté par VIENNE Axel
HOAREAU Claudette représentée par LEBRETON Blanche
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis
PAYET Yannis représenté par GEORGET Marilyne
FRANCOMME Brigitte représentée par PAYET Priscilla

Absents

HOAREAU Jeannick ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame LEJOYEUX Marie Andrée, 10^{ème} adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Séance du 13 février 2019



DÉLIBÉRATION N° : 20190213_9

OBJET :

**Opération « Traitement des eaux pluviales rue du Raccourci et RD 32 rue Jules Hoareau Plaine des Grègues »
Approbation de la convention de financement entre la Commune et le Conseil Départemental Secteur Plaine des Grègues**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

La Commune a sollicité le Conseil Départemental et notamment les services de l'UTR Sud dans le cadre du traitement des eaux pluviales provenant de la rue du Raccourci et se rejetant dans le fossé existant de la RD 32 Rue Jules Hoareau.

Les études hydrauliques menées conjointement par les services communaux et ceux de l'UTR Sud ont démontré la nécessité de redimensionner le caniveau existant sur la route départementale sur un linéaire de 130 mètres, depuis l'intersection RD 32 / rue du Raccourci jusqu'à l'exutoire situé à proximité de l'impasse du Moulin.

Pour l'essentiel, les postes de travaux sont les suivants :

- démolition d'ouvrages existants ;
- travaux de terrassement et de pose de réseaux enterrés de diamètre 1 200 mm ;
- travaux de maçonneries diverses.

Le montant prévisionnel de l'opération est évalué à 212 000,00 € TTC. Le plan de financement fixant la participation communale à hauteur de 20 % du montant de l'opération se décline comme suit :

- **montant total € TTC : 212 000,00 €**
- participation communale : 42 000,00 €
(soit 20 % du montant total € TTC)
- participation du Conseil Départemental : 170 000,00 €
(soit 80 % du montant total € TTC)

Une convention de financement est nécessaire pour valider le partenariat entre la Commune et le Conseil Départemental dans le cadre de cette opération.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention de financement à intervenir entre la Commune de Saint-Joseph et le Conseil Départemental dans le cadre des travaux de traitement des eaux pluviales rue du Raccourci / RD 32 rue Jules Hoareau à la Plaine des Grègues, présentant une participation communale d'un montant de 42 000,00 € TTC ;
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention à intervenir entre la Commune et le Conseil Départemental ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire,

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°9,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 28

Représentés : 7

Pour : 35

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er}. - **APPROUVE** la convention de financement à intervenir entre la Commune de Saint-Joseph et le Conseil Départemental dans le cadre des travaux de traitement des eaux pluviales rue du Raccourci / RD 32 rue Jules Hoareau à la Plaine des Grègues, présentant une participation communale d'un montant de 42 000,00 € TTC.

Article 2. - **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention à intervenir entre la Commune et le Conseil Départemental ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3. - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,

L'élu délégué
Christian LANDRY



Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :